

## Avis publics



### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

#### PROMULGATION – RÈGLEMENTS RCA-143 à RCA-147

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018, les règlements suivants :

**RCA-143**      **Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019)**

**RCA-144**      **Règlement sur les tarifs 2019**

Ces règlements entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**RCA-145**      **Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Masson, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation**

**RCA-146**      **Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Plaza St-Hubert, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation**

**RCA-147**      **Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Petite Italie, Marché Jean-Talon Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation**

Ces règlements entrent en vigueur à compter de la publication de la présente et peuvent être consultés au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 12 décembre 2018.

---

Le secrétaire d'arrondissement  
Arnaud Saint-Laurent